

Un bel hommage au patrimoine hydraulique dans le secteur de la prestigieuse Abbaye de Pontlevoy (41) et du remarquable château du Gué-Péan.

Très beau film à visionner.

Mais au bout de 7 minutes, le conteur dérape...

Ses questions resteront vraisemblablement sans réponse et au mieux, on lui fera croire que c'est de la faute de Bruxelles !

Rappelons que le droit de propriété existe encore en France. Les ouvrages détruits l'ont été avec l'accord des propriétaires.

Pour le rassurer, depuis la loi Climat, le diagnostic et l'exigence administrative de destruction d'ouvrage sont illégales.

[Tweet](#)